



On ne lâchera rien ! Notre priorité doit être la mobilisation des salariés pour gagner le retrait !

L'action d'ampleur contre la réforme des retraites, ce 19 janvier 2023, a rassemblé plus de 2 millions de manifestants partout en France. Le Collectif Sécurité sociale de la FNPOS CGT commence à compiler les premières remontées des taux de grévistes dans nos organismes. Ces premiers chiffres reflètent la réussite de la mobilisation avec des taux supérieurs à ce que l'on observe habituellement.

Le Collectif Sécu propose à l'ensemble des syndicats de la Sécurité sociale de construire les futures mobilisations :

- **Au plus près des salariés de nos organismes et établissements, en assurant des tractages, des AG, des moments de grèves de 55 minutes pour échanger avec l'ensemble des personnels ;**
- **Avec l'interprofessionnel, en rejoignant les initiatives proposées par les UD en territoire et en participant aux temps forts de grèves et de manifestations.**

Cette démarche pourrait répondre pleinement à la stratégie formalisée dans l'appel de notre CEF des 17 et 18 janvier et à celle du communiqué commun des confédérations diffusé au soir du 19 janvier 2023.

En effet, d'une part notre CEF propose : *"Pour gagner ce combat, la Commission Exécutive Fédérale propose que la mobilisation soit progressive dès le 19 et les jours suivants, en ajoutant chaque semaine une journée de grève et de mobilisation supplémentaire (rassemblements, manifestations, occupations, actions interprofessionnelles...)"*

D'autre part, le communiqué commun des confédérations indique : *"L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres. (...) L'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier."*

Cette date du 31 janvier doit être encore plus forte que celle du 19 !

L'ensemble de nos organisations syndicales et leurs militants doit mettre tous les moyens disponibles pour obtenir le retrait de ce projet de réforme mortifère et injuste.

La mobilisation contre le projet de réforme des retraites du gouvernement doit devenir la priorité dans notre activité syndicale.

N° 02/2023
SECURITÉ
SOCIALE
20/01/2023

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat

CIRCULAIRE



Le projet de réforme des retraites MACRON / BORNE présenté le 10 janvier 2023 est unanimement rejeté par les Français, et n'a pour but que de satisfaire aux recommandations de l'Europe. Contrairement aux discours convenus répétés en boucle dans les médias par les fossoyeurs de nos droits sociaux, notre système de retraite par répartition n'est pas en danger. Il n'y a pas urgence à réformer !

Sondage Odoxa Agipi pour Challenges et BFM Business du 9 janv 2023 : 80 % des Français opposés au recul de l'âge légal à 64 ans quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur catégorie d'âge ou leur sensibilité politique.

Sous prétexte de respecter le jeu parlementaire, le gouvernement a décidé d'inclure cette réforme dans un Projet de Loi de Financement Rectificatif de la Sécurité Sociale présenté devant l'Assemblée nationale. Ne nous trompons pas ! En agissant ainsi, il s'offre la possibilité d'un passage en force facilité par le recours à l'article 49.3 de la Constitution, dans l'hypothèse où il n'obtiendrait pas la majorité devant la chambre.

Pour illustrer son soi-disant « projet de justice », « porteur de progrès », le gouvernement présente dans son dossier de presse des cas concrets impactés par les principaux effets de la réforme. Nous les avons repris ci-dessous pour rétablir la vérité.

HÉLÈNE, NÉE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1961, avec une carrière complète intégralement cotisée au SMIC et ayant commencé à travailler à 20 ans.



AVANT RÉFORME, elle pouvait partir à taux plein le jour de ses 62 ans, avec une pension estimée à **1 118 € BRUT PAR MOIS**.

APRÈS RÉFORME, elle devra partir à 62 ans et 3 mois, et sa pension est estimée à **1 193 €**, **SOIT UNE HAUSSE de 75 € BRUT PAR MOIS**.

Avec ironie Hélène découvre qu'après toute une vie professionnelle au SMIC, sa pension franchira tout juste le seuil de pauvreté (1 130 € en France selon l'OCDE). Encore heureux qu'Hélène n'ait pas eu de carrière « hachée » par des interruptions (chômage, congé parental, maladie, invalidité, etc.).

Pour la CGT, il faut lui garantir une pension au moins égale au SMIC afin de mettre un terme au recours à l'aide alimentaire en accroissement sensible constaté par les organismes humanitaires pour déjà près de 6 millions de retraité-es, très majoritairement des femmes !

Circulaire : 02/2023



■ **DIDIER, NÉ EN 1964**, avec une carrière commencée à 23 ans, commençant au SMIC et terminant à 2 SMIC.



AVANT RÉFORME, il pouvait partir à taux plein le jour de ses 62 ans, avec néanmoins une décote. Sa pension est estimée à **1 620 € BRUT PAR MOIS**.

APRÈS RÉFORME, il pourra partir à 63 ans et sa pension est estimée à **1 720 €** par mois, soit une hausse de **100 € BRUT PAR MOIS**. La hausse de pension est notamment liée à la baisse de sa décote.

FAUX ! N'ayant pas ses 169 trimestres, Didier ne peut donc pas partir à la retraite actuellement à taux plein dès 62 ans. Il pourra néanmoins partir avec une décote de 1,25% par trimestre manquant.

En travaillant un an de plus avec la réforme, il ne fait que réduire mathématiquement sa décote. L'augmentation de sa pension est donc la conséquence d'avoir cotisé un an de plus.

Dorénavant, avec la réforme, il devra avoir 171 trimestres soit 2 trimestres de plus. Par conséquent, si avant réforme, il avait fait le choix volontaire de travailler un an de plus, il aurait augmenté davantage sa pension puisqu'il aurait disposé de 4 trimestres de plus au lieu de 2.

■ **DELPHINE, NÉE EN 1975**, avec une carrière commencée en apprentissage à 15 ans et 9 mois. Elle a donc cotisé 5 trimestres avant la fin de ses 16 ans et peut bénéficier du dispositif de départ anticipé pour carrière longue.



AVANT LA RÉFORME, elle pouvait partir à la retraite à 60 ans.

APRÈS RÉFORME, elle pourra partir à 59 ans et 9 mois.

Il s'agit ici d'une salariée qui aurait commencé à travailler avant 16 ans dans les années 90 avec une carrière complète (sans interruption : chômage, congé parental, maladie, invalidité, etc.).

En d'autres termes, le Gouvernement a trouvé un cas rare de bénéficiaire de la réforme : le « mouton à cinq pattes » ! Et tout ça pour gagner un seul trimestre.

Inversement celui qui serait en carrière longue débutée entre 18 et 20 ans (situation beaucoup plus fréquente aujourd'hui) ne pourra plus partir à compter de 60 ans mais à 62 ans. Contrairement à ce qu'a annoncé Elisabeth BORNE : « nous n'irons pas plus loin que les 43 ans de cotisation », cette catégorie en carrière longue débutée entre 18 et 20 ans devra bien travailler 44 et non pas 43 années de cotisations.



■ **JEAN, NÉ EN 1960**, retraité.



Il a liquidé sa pension **À TAUX PLEIN EN 2022, À 62 ANS**, après avoir travaillé toute sa vie au salaire moyen avec pension d'environ 2 350 € par mois. Il reprend une activité au même salaire pendant deux ans et cumule donc sa pension et son salaire.

AVEC LA RÉFORME, le cumul emploi-retraite lui permet d'acquérir de nouveaux droits. À l'issue de ses deux années de travail, **IL POURRA BÉNÉFICIER D'UN COMPLÉMENT DE PENSION, ESTIMÉ À ENVIRON 130 € PAR MOIS.**

Bel exemple d'individualisme, à l'opposé du principe de solidarité sociale de la Sécurité Sociale.

Non seulement Jean prend le travail d'un privé d'emploi mais, en plus, il pourra demander à nouveau une retraite supplémentaire, alors qu'avant, sa contribution au financement de l'assurance vieillesse, par le cumul emploi-retraite, bénéficiait exclusivement à la solidarité nationale.

La réforme encourage l'individualisme !

■ **MYRIAM, NÉE EN 1972**, est hôtesse de caisse et travaille depuis ses 19 ans. Elle a 3 enfants et s'est interrompue au total 1 an en congé parental.



AVANT RÉFORME, elle n'était pas éligible au dispositif carrière longue et pouvait partir à la retraite à 62 ans.

APRÈS RÉFORME, la prise en compte de ses trimestres validés au titre du congé parental lui permet de partir en carrière longue : elle pourra toujours partir à 62 ans.

Myriam a sûrement bénéficié de la prise en charge de l'AVPF (assurance vieillesse des parents au foyer sous conditions de ressources). Toutefois, la période de l'AVPF retenue dans le cadre de la réforme se limite à 4 trimestres alors que le congé parental dans les faits peut aller jusqu'à huit trimestres.

Pourquoi ne pas tout retenir ?

Malgré toute la volonté du gouvernement pour rendre la réforme acceptable aux yeux de tous, la CGT réaffirme qu'il s'agit d'une régression sociale sans précédent.

Un argument simple à retenir, illustré par le graphique suivant, est que la moyenne d'âge en bonne santé des hommes passe sous la barre de l'âge de départ à la retraite !

Autant dire qu'une bonne partie des retraités entrera dans l'antichambre de la mort au départ à la retraite !

Circulaire : 02/2023





LES POINTS CLES

	Avec la réforme	Avant la réforme	Avec la CGT (un véritable progrès social)
Âge de départ légal à la retraite	64 ans	62 ans	60 ans
Nombre d'années de cotisation	43 années	42 à 43 années selon l'année de naissance	37,5 années

Pour la CGT, un autre choix de société est possible.

Nous revendiquons la retraite à 60 ans pour tous, à hauteur de 75% du revenu (a minima 2000€ bruts) et financée par l'augmentation des recettes et non la diminution des dépenses :

- **L'augmentation des salaires (la valeur du point à 10€ à la Sécurité sociale) et de fait des cotisations sociales.**
- **La fin des exonérations de cotisations patronales.**
- **L'égalité salariale Femme / Homme.**
- **Des embauches massives en CDI.**

Circulaire : 02/2023





Une puissante mobilisation qui oblige au retrait

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisé-es mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement. Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main.

L'ensemble des organisations syndicales réaffirme son opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.

Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée cette première mobilisation massive, les organisations syndicales appellent dès à présent à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle.

L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition, et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.

Elles appellent les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Et alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.

Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. L'intersyndicale se réunira le soir même.



Appel de la Commission Exécutive FNPOS CGT des 17 & 18 janvier 2023

Salaire, retraite, public privé, même combat ! A la veille du 19, la Commission Exécutive Fédérale appelle fermement à la lutte !

Après une tentative de réforme des retraites contrée en 2019 et, cette même année, le passage en force du gouvernement sur une réforme assassine de l'assurance chômage, Macron remet le couvert en 2023 avec une nouvelle attaque contre nos retraites.

Face à la demande insistante des travailleurs en lutte pour une meilleure répartition des richesses et une augmentation générale des salaires, le gouvernement tente de faire diversion et remet au premier plan un nouveau projet de réforme des retraites.

La FNPOS CGT refuse que, comme avant-guerre, la retraite devienne à nouveau l'antichambre de la mort plutôt qu'une nouvelle étape de la vie.

La FNPOS CGT ne laissera pas ce gouvernement au service du capitalisme aller jusqu'au bout. Une seule date de mobilisation ne suffira pas, la FNPOS CGT doit organiser le rapport de force et le blocage de l'économie, chaque minute de temps syndical doit être consacrée à l'organisation de la lutte.

Pour la FNPOS CGT cette nouvelle attaque est une déclaration de guerre, le dialogue social est rompu.

Tous les élus doivent être aux côtés des travailleurs, dans la rue et non dans les instances.

Ce projet de réforme purement idéologique et injuste n'a pour seul but que la régression et la casse de la protection sociale avec pour perspectives de nous faire mourir au travail et de baisser nos pensions. Au nom de quoi les travailleurs devraient-ils abandonner des années de bonheur pour le seul profit du camp d'en face ?

Nous devons porter haut et fort notre projet humaniste et nos revendications pour la retraite à 60 ans et 37,5 annuités de cotisations. Dans un pays, sixième puissance économique mondiale où les entreprises ont distribué plus de 80 milliards d'euros aux actionnaires, ce n'est pas une utopie, il suffit de partager les richesses produites par les travailleurs.

Pour gagner ce combat, **la Commission Exécutive Fédérale propose que la mobilisation soit progressive dès le soir du 19 et les jours suivants**, en ajoutant chaque semaine une journée de grève et de mobilisation supplémentaire (rassemblements, manifestations, occupations, actions interprofessionnelles, ...). Cette stratégie de lutte ne peut avoir de réelle efficacité sans un engagement total de nos organisations syndicales. Pour ce faire, nous vous invitons à répondre avant le mardi 24 janvier à une consultation nous permettant d'affiner ensemble ce qu'il convient de mettre en place pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites.

Dans le même temps, les syndicats doivent réunir les salariés en assemblée générale pour débattre de ce calendrier de lutte offensive afin d'arriver à un blocage de l'économie dès le début du mois de février.

**TOUS en grève le 19 janvier,
première date d'un processus de lutte
qui doit nous mener à la victoire !**





Toutes et tous Dans la rue le 31 janvier 2023

Le projet de réforme des retraites est une régression sociale violente et injuste sans précédent ayant pour seul but de pénaliser les travailleuses et les travailleurs.

64 ANS C'EST NON !!!

Par cette réforme, l'âge de départ passera de 62 à 64 ans. Sachant que l'espérance de vie en bonne santé est de 63.4 ans pour les hommes et 64.5 ans pour les femmes cela signifie que 29% des hommes les plus pauvres n'atteindront même pas la retraite !

43 ANNÉES DE COTISATIONS C'EST NON !!!

Le gouvernement donne un coup d'accélération à la loi Touraine de 2014 en augmentant le nombre de trimestres de cotisations à 172 contre 168 actuellement soit 43 années.

Génération	Nouvel âge légal de départ	Trimestres exigés demain	Trimestres aujourd'hui
1961	62 ans	168	168
1961	62 ans + 3 mois	169	168
1962	62 ans + 6 mois	169	168
1963	62 ans + 9 mois	170	168
1964	63 ans	171	169
1965	63 ans + 3 mois	172	169
1966	63 ans + 6 mois	172	169
1967	63 ans + 9 mois	172	170
1968	64 ans	172	170
1969	64 ans	172	170
1970	64 ans	172	171
1971	64 ans	172	171
1972	64 ans	172	171
1973	64 ans	172	172

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES !!!

Le gouvernement pointe le déficit budgétaire des retraites qu'il a lui-même organisé notamment par le biais d'exonérations de cotisations.

Pour la CGT, le manque de recettes doit être compensé par :

- l'arrêt des exonérations de cotisations,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- l'augmentation générale des salaires permettant de vivre dignement...

Pour la CGT, la retraite c'est :

- un départ à 60 ans pour tous,
- 37,5 années de cotisations (150 trimestres) avec prise en compte des années d'études,
- Une pension de retraite à hauteur du SMIC CGT à minimum soit 2000€ brut

Cette réforme fera de la retraite l'antichambre de la mort et la rend inaccessible aux plus précaires.

Encore une attaque contre la Sécurité sociale face à laquelle nous devons tous faire barrage.

Rejoignons massivement les cortèges de nos régions !

**Toutes et Tous en grève
et en manifestation
Dès le 31 janvier**

et jusqu'au retrait de la réforme !



Toutes et tous Dans la rue le 31 janvier 2023

Le projet de réforme des retraites est une régression sociale violente et injuste sans précédent ayant pour seul but de pénaliser les travailleuses et les travailleurs.

64 ANS C'EST NON !!!

Par cette réforme, l'âge de départ passera de 62 à 64 ans. Sachant que l'espérance de vie en bonne santé est de 63.4 ans pour les hommes et 64.5 ans pour les femmes cela signifie que 29% des hommes les plus pauvres n'atteindront même pas la retraite !

43 ANNÉES DE COTISATIONS C'EST NON !!!

Le gouvernement donne un coup d'accélération à la loi Touraine de 2014 en augmentant le nombre de trimestres de cotisations à 172 contre 168 actuellement soit 43 années.

Génération	Nouvel âge légal de départ	Trimestres exigés demain	Trimestres aujourd'hui
1961	62 ans	168	168
1961	62 ans + 3 mois	169	168
1962	62 ans + 6 mois	169	168
1963	62 ans + 9 mois	170	168
1964	63 ans	171	169
1965	63 ans + 3 mois	172	169
1966	63 ans + 6 mois	172	169
1967	63 ans + 9 mois	172	170
1968	64 ans	172	170
1969	64 ans	172	170
1970	64 ans	172	171
1971	64 ans	172	171
1972	64 ans	172	171
1973	64 ans	172	172

D'AUTRES SOLUTIONS SONT POSSIBLES !!!

Le gouvernement pointe le déficit budgétaire des retraites qu'il a lui-même organisé notamment par le biais d'exonérations de cotisations.

Pour la CGT, le manque de recettes doit être compensé par :

- l'arrêt des exonérations de cotisations,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- l'augmentation générale des salaires permettant de vivre dignement...

Pour la CGT, la retraite c'est :

- un départ à 60 ans pour tous,
- 37,5 années de cotisations (150 trimestres) avec prise en compte des années d'études,
- Une pension de retraite à hauteur du SMIC CGT à minimum soit 2000€ brut

Cette réforme fera de la retraite l'antichambre de la mort et la rend inaccessible aux plus précaires.

Encore une attaque contre la Sécurité sociale face à laquelle nous devons tous faire barrage.

Rejoignons massivement les cortèges de nos régions !

**Toutes et Tous en grève
et en manifestation
Dès le 31 janvier
et jusqu'au retrait de la réforme !**